

## 1. Première déclaration de la souche H5N8 de l'influenza aviaire hautement pathogène en Algérie

Le 8 Février 2021, l'Algérie a notifié à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'apparition pour la première fois sur son territoire de la souche H5N8 de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP). En effet, un foyer d'IAHP a été enregistré dans un élevage de poules pondeuses (âgées de 29 semaines) dans la commune Aïn Fakroun de la Wilaya de Oum El Bouaghi (Figure 1). Cet événement a débuté le 17 janvier 2021 et a été confirmé le 26 janvier 2021. L'effectif de l'élevage touché est de 51200 oiseaux. Les taux de morbidité, mortalité et létalité sont, respectivement, de 100%, 97,66% et 97,66% (1). Il est à signaler qu'en Novembre 2016, l'Algérie a notifié à l'OIE des cas d'IAHP H7N1 chez différentes espèces d'oiseaux migrateurs dans la zone humide de Sabkhat el Maleh à El Menia de la Wilaya Ghardaia (2).

Depuis le 20 Octobre 2020, des virus H5N8 ont été identifiés et séquencés dans les pays suivants ; Belgique, Croatie, Danemark, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Pologne et Suède. Ces virus appartiennent à un même cluster que les souches H5N8 identifiées en Irak et en Égypte (3). De même, les séquençages génomiques réalisés par le laboratoire de référence de l'Union Européenne ont montré l'absence de : (i) mutations connues comme étant associées avec une adaptation du virus aux mammifères et (ii) d'augmentation du potentiel zoonotique du virus (4). A la date de rédaction de ce flash, les résultats des analyses phylogénétiques de la souche algérienne, permettant de déterminer ses origines, ne sont pas disponibles.



Figure 1 : Foyer domestique influenza aviaire hautement pathogène H5N8, Oum El Bouaghi, Algérie (Source, OIE)

Ce premier foyer algérien de la saison hivernale 2020-2021 se situe à 200 km des frontières tunisiennes. Les échanges commerciaux illégaux des volailles et des produits avicoles constituent un risque d'introduction de l'IAHP en Tunisie. En Tunisie, des cas d'IAHP H5N8 chez l'avifaune sauvage ont été notifiés à l'OIE en Janvier 2017 (5). En effet, 13 canards siffleurs (*Anas penelope*) et 17 foulques macroules (*Fulica atra*) ont été détectés H5N8 positifs au parc naturel Ichkeul du gouvernorat de Bizerte dans le cadre de la surveillance renforcée au niveau des zones humides. L'événement épidémiologique a commencé le 24/11/2016 et a été rapidement circonscrit et clôturé le 12 avril 2017 (6).

## 2. Influenza aviaire hautement pathogène H5N1 en Mauritanie et au Sénégal

**Au Sénégal :** Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Sénégal a notifié un événement actif H5N1 chez l'avifaune sauvage du parc national des oiseaux de Djoudj. La population affectée est composée par 8887 Pélicans blancs et 35 Pélicans gris. Les juvéniles représentent le groupe le plus atteint (1). Cet événement a débuté le 14 janvier 2021 et a été confirmé le 28 du même mois. Les indicateurs épidémiologiques sont présentés dans le tableau 1. Le parc national des oiseaux de Djoudj

accueille des milliers d'oiseaux migrateurs paléarctiques et afrotropicaux. Il constitue la première étape de la migration après la traversée du Sahara pour ces espèces (2). C'est un site de refuge, d'alimentation et de reproduction pour beaucoup de colonies d'oiseaux. Chaque année, des colonies de pélicans blancs viennent se reproduire au niveau d'un nichoir situé à quelques encablures de l'embarcadère, sur le long du marigot de Djoudj (3). Il est à noter qu'un

foyer d'IAHP H5N1 chez des volailles domestiques (poules pondeuses) à Thiès, au Sénégal, a été signalé à l'OIE, le 7 janvier 2021 (4), marquant,

ainsi, la première déclaration officielle de l'IAHP H5N1 sur le territoire sénégalais.

Tableau 1 : Indicateurs épidémiologiques de l'évènement actif H5N1 chez l'avifaune sauvage au Sénégal (WAHIS, OIE)

Pays	Espèce	Tx. morbidité	Tx. mortalité	Tx. létalité
Sénégal	Pélican blanc ( <i>Pelecanus onocrotalus</i> )	9.25% (822/8887)	9.25% (822/8887)	100.00% (822/822)
	Pélican gris ( <i>Pelecanus rufescens</i> )	0.00%	0.00%	-

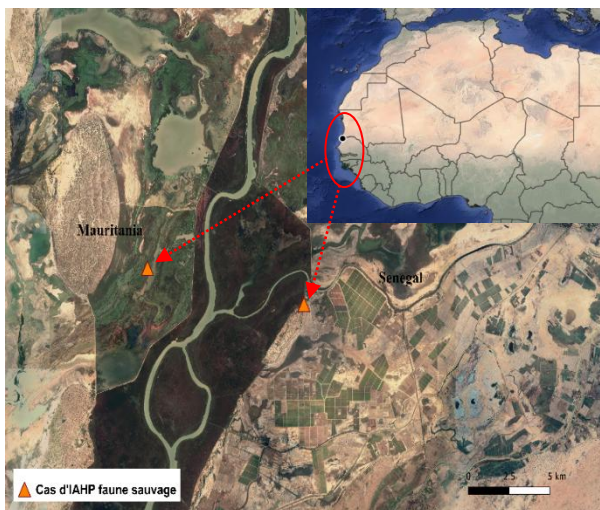


Figure 2 : Cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 chez l'avifaune sauvage au Sénégal et en Mauritanie

**En Mauritanie :** Le 2 février 2021, l'autorité compétente mauritanienne en santé animale a notifié à l'OIE un évènement actif H5N1 chez l'avifaune sauvage. Il s'agit de la première déclaration de l'IAHP H5N1 sur le territoire

mauritanien. Les oiseaux migrateurs atteints sont des Pélicans blancs (n = 16000) du parc national Diawling au gouvernorat de Keur Massene (Figure 2) (5). Le pélican blanc est une espèce résidente au bas-delta du fleuve du Sénégal. Des groupes de quelques centaines à quelques milliers de cette espèce sont régulièrement observés dans les plans d'eau du parc national de Diawling (6). Les indicateurs épidémiologiques de cet évènement sont présentés dans le tableau 2. Cette évènement a débuté le 27 Janvier 2021 et a été confirmé le 2 Février 2021.

La concordance temporelle et spatiale de la détection de ces deux évènements actifs enregistrés chez l'avifaune sauvage au niveau de la rive gauche (Parc national des oiseaux de Djouj, Sénégal) et de la rive droite (parc national de Diawling, Mauritanie) du fleuve du Sénégal suggère fortement qu'ils pourraient être liés (une distance d'environ 14 km à vol d'oiseaux sépare les deux parcs).

Tableau 2 : Indicateurs épidémiologiques de l'évènement actif H5N1 chez l'avifaune sauvage en Mauritanie

Pays	Espèce	Tx. morbidité	Tx. mortalité	Tx. létalité
Mauritanie	Pélican blanc ( <i>Pelecanu sonocrotalus</i> )	3.13% (500/16000)	3.09% (495/16000)	99.00% (495/500)

Depuis février 2017, 3 Sérotypes à potentiel pandémique circulent dans le contiennent africain (7). Le tableau 3 récapitule les pays infectés d'IAHP en fonction des Sérotypes.

Tableau 3 : Répartition des pays africains atteints de l'IAHP en fonction des sérotypes (Source : OIE)

Sérotipe	Pays
H5N1	Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal et Mauritanie.
H5N6	Nigéria
H5N8	Afrique du Sud, Cameroun, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo et Zimbabwe